

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session spéciale du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 24 avril 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire , M. Gilles Dionne et les conseillers suivants.

Mme Sandra Armstrong  
M. Luc Sicard  
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Brian Boisvert  
M. Garry Ladouceur  
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

81-04-2019. RÉUNION SPÉCIALE D'URGENCE.

CONSIDÉRANT QU' en date du 24 avril 2018 les données hydrauliques provenant 'Hydro Québec et du Comité de Régularisation de la Rivière des Outaouais indique des inondations sur les rivières Outaouais et Coulonge;

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité est d'opinion qu'une inondation majeure est inévitable ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut se préparer à limiter les dégâts et des inconvénients en prenant certaines précautions et en avisant les résidents de se préparer à faire face à une inondation.

IL EST

Proposé par Mme Kim Lévesque  
Et résolu à l'unanimité.

Qu'avec le consentement des membres du Conseil que cette session considère tout sujet se rapportant aux problèmes d'inondation.

82-04-2019 PROCLAMATION ÉTÂT D'URGENCE

**CONSIDÉRANT LA** situation alarmante du niveau rivières Coulonge et Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'eau atteints sur la rivière Coulonge sont semblable à l'an 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions annoncent des hausse considérables sur les rivière Coulonge et de l'Outaouais dans les prochains jours ;

Proposé par M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal autorise le Maire, M Gilles Dionne, à déclarer l'état d'urgence municipale et ce dans le but de protéger les citoyens ainsi que les infrastructures municipales tels que les axes de circulation, les ponts et tous autres biens qu'il juge d'importance.

83-04-2019 CONTRÔLE DE LA CIRCULATION.

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

Que M. Jimmy Danis, Contremaître, soit autorisé de fermer à la circulation tout chemin ou rue municipale lorsqu'il jugera que le niveau d'eau sur ces axes rend la circulation dangereuse.

84-04-2019 BUDJET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité approprie la somme de 20,000.00\$ du fonds de réserve accumulée et l'implique au poste Protection Sécurité Civile.

85-04-2019 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 18 :30 heures.

.....  
M. Gilles Dionne  
Maire

.....  
M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.